

---

## JOUFFRAY-DRILAUD - COMITÉ DE SUIVI DE SITE - OCTOBRE 2020

---

QUESTIONS DE VIENNE NATURE et de l'UFC-QUE CHOISIR

1/ Quelles sont les raisons de l'absence de toute réunion du CSS depuis le 29/09/2015, soit 4 ans et demi si l'on prend en compte le report du CSS induit par la pandémie du Covid 19 ? Même si la réglementation n'imposait pas une réunion annuelle, une pareille interruption du « suivi » pose problème.

La question s'adresse tant à l'entreprise qu'à Mme la Présidente du CSS mais concerne aussi les services de l'État, garants du respect de la réglementation. Au-delà de ce strict respect, c'est la raison d'être du CSS qui est mise en cause par cette désinvolture. Un suivi intermittent, soumis au bon vouloir de l'entreprise, n'est pas un suivi. Il renvoie les associations à un rôle de potiches.

Les membres de la CSS ont reçu le rapport en date du 17 octobre 2019 de l'Inspection des Installations classées, avec un projet d'A.P. modificatif. Quant à l'entreprise, elle n'a pas entièrement oublié le CSS durant ces 5 ans : une brochure sur papier glacé a été envoyée intitulée : « l'Éco Performance ; le nouveau visage de l'agriculture ». Malheureusement, elle procède plus d'une stratégie de publicité que de l'information sur le site de Cissé, brièvement mentionné.

2/ Le bilan réglementaire se limite à des généralités sur l'entreprise sans le minimum attendu d'informations sur les spécificités du site de Cissé, d'où les questions :

- Dans quelles catégories énumérées dans le bilan sont comprises les 2 000 tonnes de produits à l'origine du risque technologique Seveso, produits rassemblés dans les cinq cellules isolées par des portes coupe-feu : semences, adjuvants, enrobage, additifs, engrais binaires et tertiaires, produits de nutrition, produits de santé végétale ? À quels produits correspond la catégorie « santé végétale » que vous évoquez à propos de ces 2 000 tonnes dans la brochure Éco Performance ? Quels produits à l'origine du classement Seveso sont utilisés dans la technologie d'enrobage des semences que vous développez dans le cadre des SAS : « Solutions appliquées à la Semence » ? Même question pour les adjuvants utilisés pour la conservation des fourrages. Même question pour les appâts anti-limaces.
- Quelles sont les quantités correspondant à ces catégories ? Les seuls chiffres fournis concernent les semences et les engrais binaires et tertiaires.
- Quelle est la nature et la quantité actuellement stockée des substances à l'origine du risque technologique et du classement en site Seveso seuil haut ?
- Quelle est l'évolution passée et à venir des produits stockés **en même temps** sur le site : nature et quantités.
- Si la réponse convenue à ces questions devait être que ces informations ne sont pas accessibles au « public », il conviendrait de s'interroger sur le statut de la CSS, qui n'est pas « le public », et d'exiger la confidentialité de la part de ses membres sur ce type de données.

3/ Le bilan ne signale qu'un seul écart par rapport à la réglementation : le taux de MES dans les Eaux souterraines est supérieur au seuil règlementaire. Il déclare ce dépassement « justifié » sans autre commentaire. En quoi est-il « justifié » ? Comment est-il possible puisque le bilan affirme qu'il n'y a aucun rejet d'effluent liquide ? D'autres mesures de la qualité de l'eau souterraine dans et autour du site ont-elles été effectuées récemment ?

4/ Le bilan ne donne aucune information précise sur l'épisode du barnum, cet abri temporaire de 2 500 m<sup>2</sup> destiné à stocker les semences en remplacement d'une superficie de stockage amputée par des travaux de modernisation (remplacement d'une chaîne de triage).

L'entreprise avait sollicité deux dérogations. La première visait à utiliser en couverture du barnum une toile d'un type non conforme au type homologué pour la résistance au feu (Bs3D) ; le rapport de l'Inspection avait considéré le risque d'incendie du barnum comme « peu probable », ce qui n'est pas rien. L'autre demande de dérogation visait l'implantation sur un sol non imperméabilisé. L'Inspection avait conclu (rapport d'octobre 2019) sur la perspective d'un AP complémentaire qui accorderait ces dérogations. Cet AP a-t-il été pris ? Quelles solutions de substitution ont été retenues tant pour la toile que pour l'imperméabilisation du sol ? Si le dossier est encore en stand-by, cela signifie-t-il que le barnum n'a jamais été installé ? Le sera-t-il en 2020 ?

5/ Le bilan fait apparaître cinq départs de feu entre 2014 et 2018 : l'entreprise juge-t-elle que cette fréquence est normale ?

6/ Le Plan d'Organisation interne est-il fiable alors que « la sédentarité des managers FEELGREEN pour prendre en charge les rôles dans le POI » n'est pas assurée ?

7/ Y a-t-il eu des mesures de la qualité de l'air ambiant depuis 2016 ?

8/ La catastrophe de l'usine Lubrizol à Rouen a contribué à faire émerger une demande sociétale forte pour plus de transparence **dans la gestion des sites SEVESO**, en particulier de ceux classés Seuil Haut. Cette demande de transparence porte d'abord sur les substances dangereuses présentes sur le site et la dangerosité intrinsèque de ces substances, hors évaluation des risques spécifiques au site et de la probabilité d'occurrence d'un accident. Cette information suppose un compromis entre, d'une part, le droit de l'entreprise à sauvegarder secrets industriel et commercial, et d'autre part, le droit du public et particulièrement des riverains à une information non biaisée. La demande porte aussi sur les mesures de prévention des risques et les réponses prévues en cas de sinistre. Désormais les propos systématiquement rassurants qui infantilisent les citoyens ne sont plus suffisants. Quelles initiatives l'entreprise envisage-t-elle pour informer non seulement les riverains (habitants et entreprises) mais aussi le public qui fréquente ces entreprises, restaurants en particulier ?

L'étude de dangers affirme l'absence d'effets à l'extérieur des limites du site : ce diagnostic ne saurait justifier d'ignorer le besoin d'information du public sur la présence de substances dangereuses dans son environnement immédiat et sur la maîtrise du risque.

9/ Depuis les accidents d'AZF, et récemment de Lubrizol, les citoyens sont très sensibles aux risques liés au nitrate d'ammonium. Ce souci a été renforcé par la récente explosion du stock

du port de Beyrouth. Il concerne l'ensemble des engrais azotés, connus pour intégrer des ammonitrates.

Dans quels produits stockés sur le site ou transitant par le site, du nitrate d'ammonium est-il présent ? Dans quelles proportions ? Quelles précautions spécifiques sont-elles prises à son égard ?

10/ « la mise en œuvre de l'Eco Performance repose également sur l'accompagnement de nos partenaires distributeurs » d'où « un service de proximité basé sur l'écoute et le conseil » ; la réduction de l'impact écologique de vos produits figure dans vos objectifs ainsi que la limitation du « recours aux intrants conventionnels » (brochure Eco Performance) : vos conseillers aident-ils les distributeurs à réduire la vente de vos produits ou bien vos produits échappent-ils à cette famille des « intrants conventionnels » ? En quoi vos conseils aident-ils à réduire « l'impact écologique » ? L'entreprise intègre-t-elle dans l'exercice de sa R.E.S. un objectif de protection des agriculteurs usagers de ses produits ?

Les associations Vienne Nature et UFC-Que-Choisir remercient l'entreprise pour des réponses rapides qui permettront des échanges fructueux dans le cadre de ce CSS dématérialisé. Nous remercions aussi par avance Mme la Présidente et la DREAL pour leurs réponses.

Les représentants titulaires au Comité de Suivi de Site de JOUFFRAY-DRILLAUD :

Jean-Louis JOLLIVET  
Vienne Nature



Jean-Pierre COILLOT  
UFC-Que Choisir

